



onsieur mon Frere,

Jay publié avous des par mes lettres d'hier que
 Je crain quil y aura du desordre on la maison de
 S. A. par la provocation du Thesurier Volbergen qui se
 schappe de lordre de S. A. & rend inutile l'assignation
 faite sur les Resposurs. Van Bladen fist des hier
 qua fautes de leur ordre satisfait quil renonce et
 au benefice de la livraie. J'ay apprehend: que d'autres
 feroient de mesmes. Vous pouvez assez penser que
 nous ne manquons pas de parler la dessus avec le
 Thesurier. Mais il ne son est parti pour cela
 ainsi donne evidem^{ment} a connoistre quil a intention de traire
 le payement a laccoustumee & ne satisfaire a presens
 qua la prais d'argent. Je vous parle des debtes assignees
 sur les Resposurs de lan 1644. S. A. sest bien doute quil con
 tinueroit a mettre la main aux ordres donnez & la porte
 en mesme temps a la bourse: ou a la gorge des pauvres Couran
 ciers, et pour y obvier avoit resolu de donner luy mesme ou bien
 de faire donner par eux de son Conseil les assignations. Nous
 crions aussi tous quil y avoit sujet de le faire ainsi
 pour ne laisser cet avantage au S. Thesurier de se prevaloir
 de l'autorite de S. A. contre ses ordres et assignations, & se
 servir des d^{es} de S. A. en ses affaires particuleres, ou mesme
 ses propres. Je ne suis parci pour contraindre les actions &
 procedurs de M. le Thesurier: mais je m'assure bien que

Vous ne permettez de vous des mententent sur ces attentats, assez suffisants pour renverser la maison
 de S. A. de la maison. De quel aussi j'espere que vous sçavez que si ce n'est que vous ne pouvez
 pour que vous sçavez de M. de Kuyper. Il s'explaint avec raison de ce que vous ne pouvez pas
 le collecter fait modeste, & accorder le sans impayement a redresser plus est que de s'aller
 ports de la honne s'ad. Vous sçavez, si s'entendables que non le second de dupation on est mes
 de bons foy, pour faire s'ad. a Madans la Pance. S'achant que vous ne pouvez pas
 l'estadement proceds de mauvais dessein j'vous supplie de proceder que vous s'entendent ordres de S. A. d'examiner d'ice

ou bien sans lui (il
se a la charge des
dossiers & examine
ceux du Th^{or} par
controle & en
fin des pages.)

M. Showouters, les Estats menaux du Thorsoir pour voir si on ne
pourroit ^{en trouver} de quoi payer les sommes dues a M. de Mequfort. Pour moy
je croy qu'on trouvera de fonds par les calculs des comptes & d'ord.
estats menaux de payer non seulement l'ord. S^{ur} mais bien d'autres or-
dres. Je l'ay proposé a nos Collogues, mais ma proposition n'a esté
reçue, comme elle devoit, & pour des raisons, je n'en ay voulu faire
instances plus outre. Peut estre aussi qu'ils seront bien aise de recevoir
l'ordres de S. A. express de examiner l'ord. Estats menaux & les com-
ptes pour ce subiect. Je ne voudrois pas que ceci suscitast la moindre
moquerie ou opposition parmi nous, ou avec les Thorsoir, mais si vous jugez
qu'on vous voit clair en l'estat des finances de S. A. vous vous
servirez de l'advis que je vous donne, ou vous nous enverrez quelq
autres expédients qui nous puissent servir a la même fin. Esquoy
je vous prie d'avantage pour estre deschargé de vous, sauf a suborvo-
ler les juges en tout et partout, comme

Monsieur mon frere

Vostre tresobéissant
serviteur a tous respects
Etienne Frere
D. de Wilhem

A la Haye le 56 de Juillet 1645.

Dr. M. Volbreg.

Pour s'claircir sur le nouveau des Estats nouveaux il vous plai
ra sçavoir que nous manquons l'estat des Finances jadis de la thes
saurie des finances de l'administration. Sans la thesaurie jadis
es que peut estre beaucoup de l'absurdite. Ego nos an expediat mouve
re camarenam. Par ce Etat n'est en forme de bilan, de la thesaurie on
peut voir estre sçavoir en cest affaire. Mais il ne donnea jamais conseil fait
N. quous A. On a propose des questions a la faculte de la theologie
a Leyde les quelles ne semblent estre de danger de consequence.
Entre autres An arde consistoralis, Classicals & syno
dalis est de jure divino? An possit consistores cum monarchia
vovet consistere. Les questions sont creches de la maniere de
durons et signez de la de tous les ministres Anglois de ce pais
On les a remis aux Classes de synodes. Es que l'on nous d'imp
vax. C'est la plus part de ce pais ne ches l'ont que de l'aba
le avec les Anglois. Les theologiens de Leyde de l'ont qu'ils l'ont
fait pour estre renvoyez finalemment au synode national.
Mais si l'on n'aime pas l'ont a nos pais & qu'ils veulent definir
ce chose est pour nous n'estre en combatton. On ne sçait
de ne faire avoir les questions, toutes s'assemble avec le mode
de ne sçavoir. Si cela se fait je le vous envoie. Je prie que
ne l'ont de creche si on le sçait en Messieurs. Les Anglois
ont fait leur descretes, et a l'heure on demandera l'ont
de nos theologiens de l'ont. Mais les questions ne se pas
qui d'ont de ce pais Ecclesiastice de de discipline
Ecclesie. par le Capedogus. En l'este ce de faulles 1648

—

Myn Heer
Myn Heer van Zuylooten
Ridder Raet de Sijwa
in van der Hochedit



no loer